

April 23-26th 2019

Making
it Work 

Gender and Disability
2019

Nairobi, Kenya



Le long chemin de l'inclusion : les femmes handicapées dans les politiques de VBG en Afrique

Examen des politiques publiques dans 31 pays

Humanité & Inclusion – Projet Making It Work Projet Genre et Handicap

Octobre 2024



L'heure d'une inclusion réelle

L'analyse présentée ici vise à mesurer le niveau d'inclusion des femmes handicapées dans les politiques nationales de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) dans les pays africains. Notre analyse a été réalisée à l'aide d'un outil de mesure, qui est présenté à la fin du document.

Une femme sur cinq est une femme vivant avec un handicap, mais très peu de politiques publiques sont élaborées pour garantir et protéger les droits des femmes handicapées en particulier. Bien que certaines politiques comportent des mesures inclusives qui méritent d'être soulignées, cette étude met en lumière le manque considérable d'inclusion des politiques de lutte contre les VBG.

Cet examen des politiques publiques a été réalisé pour la première fois en 2020. À cette époque, inclusion, intersectionnalité et diversité étaient déjà au cœur des débats. Bien que les politiques doivent être inclusives et protéger celles qui sont confrontées à des formes croisées de discrimination, notre étude a révélé que les femmes handicapées étaient invisibles dans deux tiers des politiques de lutte contre les VBG.

L'étude actualisée, publiée en 2024, confirme malheureusement qu'il reste un long chemin à parcourir parmi les 31 politiques de lutte contre les VBG analysées sur le continent africain.

Au-delà du constat amer, ce document vise à améliorer l'inclusion des politiques de lutte contre les violences basées sur le genre. Il rassemble des éléments pour guider les décideurs et décideuses politiques dans l'élaboration de politiques plus solides et plus inclusives. Nous espérons également qu'il incitera les organisations de la société civile dirigées par des femmes à examiner les politiques existantes, car mieux nous identifions l'exclusion, plus nous avons de chances d'y remédier.

L'outil de mesure a été élaboré grâce à la contribution de Lucky Mahenzo Mbonani et du professeur Arlene S. Kanter de l'Université de Syracuse, College of Law, avec les conseils des membres du comité technique consultatif de "Making It Work".

La revue initiale a été principalement réalisée par Inès Ayyadi. Isabelle Lamaud a été chargée de l'actualiser en 2024. Ce travail a été supervisé par Sophie Pecourt.

Contact Sophie Pecourt, coordinatrice Making It Work : s.pecourt@hi.org

Photo de couverture : Winfred Namukwaya, directrice exécutive, MUDIWA Ouganda. Crédit : Arnold Temple Visuals, Kenya, 2019.

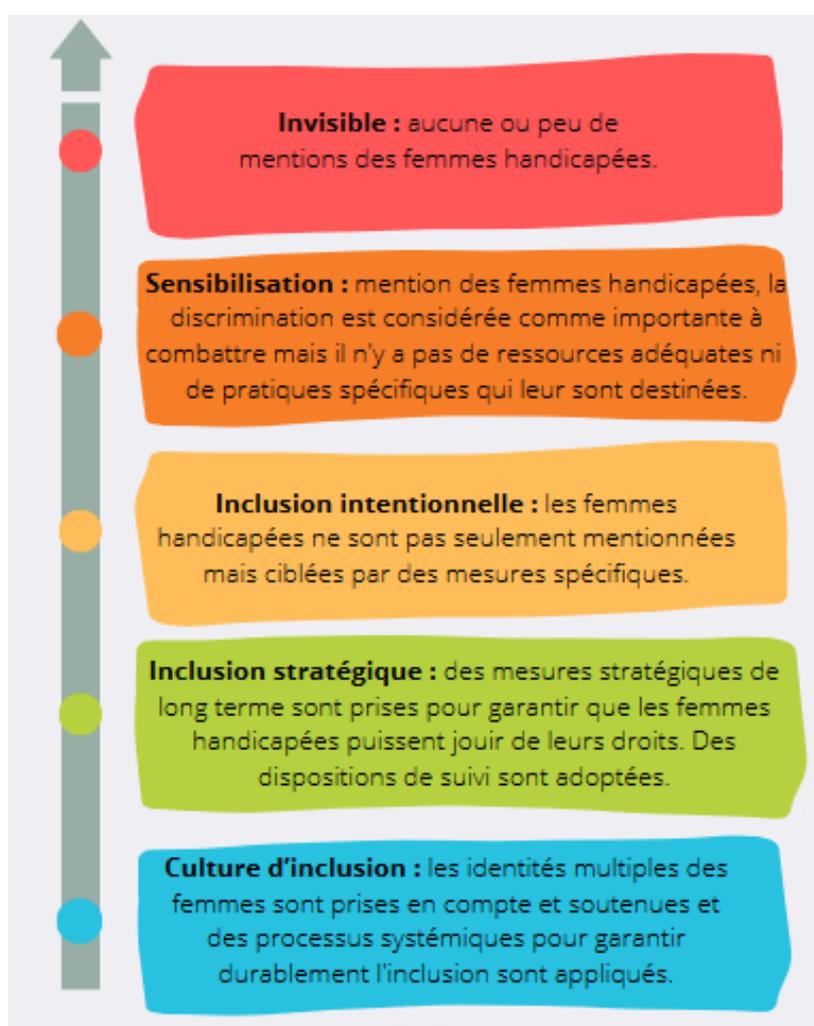
Contenu

| | |
|---|-----------|
| A propos de l'outil | 4 |
| Cinq niveaux d'inclusion..... | 4 |
| Catégories d'inclusion..... | 5 |
| Conclusions principales..... | 6 |
| Politiques les plus inclusives | 7 |
| Résultats les moins inclusifs | 8 |
| Score par catégorie : de l'inclusion théorique à l'inclusion effective..... | 8 |
| Gardons espoir | 9 |
| Conceptualisation | 9 |
| Données et preuves | 9 |
| Accessibilité..... | 9 |
| Participation..... | 10 |
| Recommandations..... | 11 |
| Outil de notation | 12 |
| Conceptualisation | 12 |
| Données et preuves | 12 |
| Accessibilité et services inclusifs..... | 12 |
| Participation et coordination | 13 |
| Mobilisation des ressources | 13 |
| Résultats globaux | 14 |
| Méthode de calcul du score d'inclusion | 16 |
| Ressources..... | 16 |

A propos de l'outil

Cinq niveaux d'inclusion

31 politiques relatives aux violences basées sur le genre ont été analysées. À la fin de l'analyse, chaque politique a obtenu un "**score d'inclusion**". Ce score indique dans quelle mesure la politique intègre les femmes handicapées sur la base d'une "échelle" divisée en **5 niveaux d'inclusion** :



Catégories d'inclusion

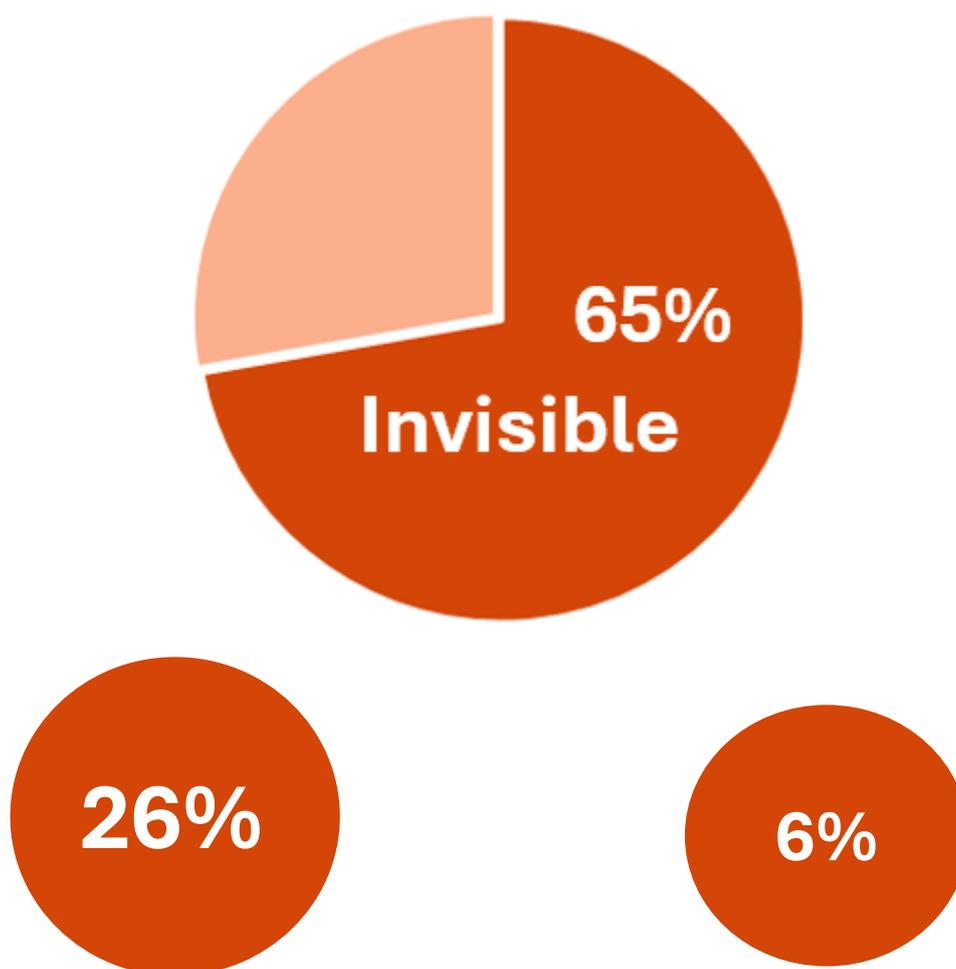
L'outil s'articule autour de cinq catégories de questions :

1. **Conceptualisation** : Les questions visent à analyser si la politique fait référence aux femmes handicapées, reconnaît leur vulnérabilité aux violences basées sur le genre et donne la priorité à leurs besoins. La politique devrait adopter une double approche : s'assurer que les femmes et filles handicapées aient accès à tous les services sur un pied d'égalité avec les autres femmes, tout en répondant à leurs besoins spécifiques.
2. **Données et preuves** : Les questions visent à analyser si la politique requiert des données sur les violences basées sur le genre à l'encontre des femmes handicapées et des données sur l'accessibilité des services.
3. **Accessibilité et services inclusifs** : Les questions visent à analyser si la politique inclut le concept d'accessibilité pour tous les utilisateurs et des dispositions spécifiques pour les groupes vulnérables, y compris les femmes handicapées. La politique doit comporter des instructions sur la fourniture de services et d'informations accessibles. Elle doit également veiller à ce que les prestataires de services soient formés au travail avec les femmes handicapées victimes/survivantes de violences basées sur le genre.
4. **Participation et coordination** : Les questions visent à analyser si la politique établit des partenariats avec des organisations de femmes handicapées pour développer, appliquer et contrôler les dispositions de la politique. La politique doit assurer le suivi de la fourniture de services accessibles.
5. **Mobilisation des ressources** : Les questions visent à analyser si des ressources financières dédiées sont mobilisées pour prévenir et répondre aux violences basées sur le genre faites aux femmes handicapées.

Conclusions principales

Encore un long chemin à parcourir

Les femmes handicapées sont **invisibles** dans 20 des 31 politiques analysées



8 des 31 politiques présentent le niveau d'inclusion "Sensibilisation".

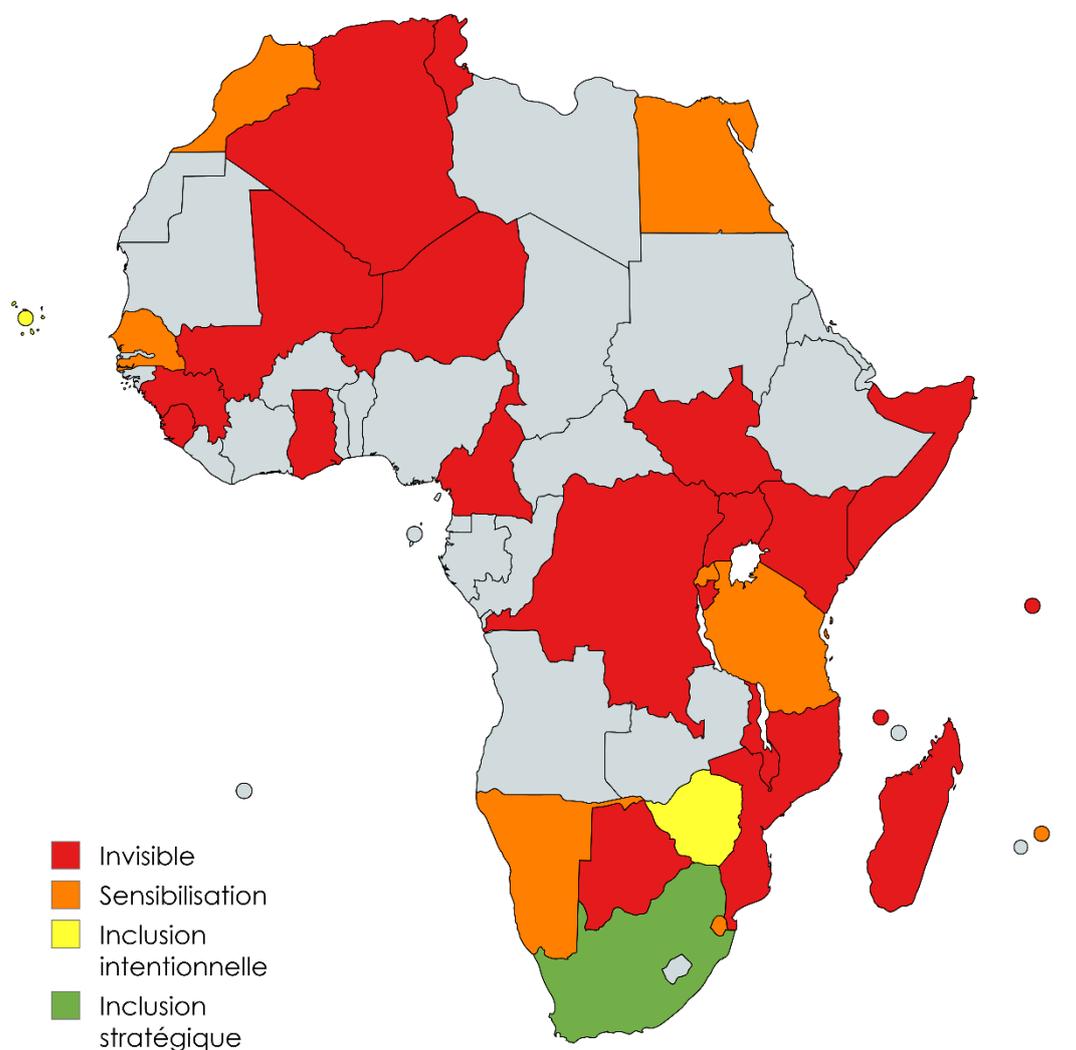
2 des 31 politiques atteignent le niveau "Inclusion intentionnelle".

- Les femmes handicapées sont invisibles dans 20 des 31 politiques analysées (65%)
- 8 des 31 politiques obtiennent le score "Sensibilisation" (26%)
- 2 des 31 politiques obtiennent le score "Inclusion intentionnelle" (6%)

Politiques les plus inclusives

Les politiques les plus inclusives sont les suivantes :

- **Afrique du Sud**, NATIONAL GBV AND FEMICIDE STRATEGIC PLAN (2020-2030) : **Inclusion stratégique.**
- **Cap Vert**, PLANO NACIONAL DE COMATE A VIOLENCIA BASEADA NO GENERO (2015-2018) : **Inclusion intentionnelle.**
- **Zimbabwe**, NATIONAL STRATEGY TO PREVENT AND ADDRESS GENDER BASED VIOLENCE (2023-2030): **Inclusion intentionnelle.**
- **Eswatini**, NATIONAL STRATEGY TO END VIOLENCE AND COSTED ACTION PLAN (2023-2027): **Sensibilisation.**



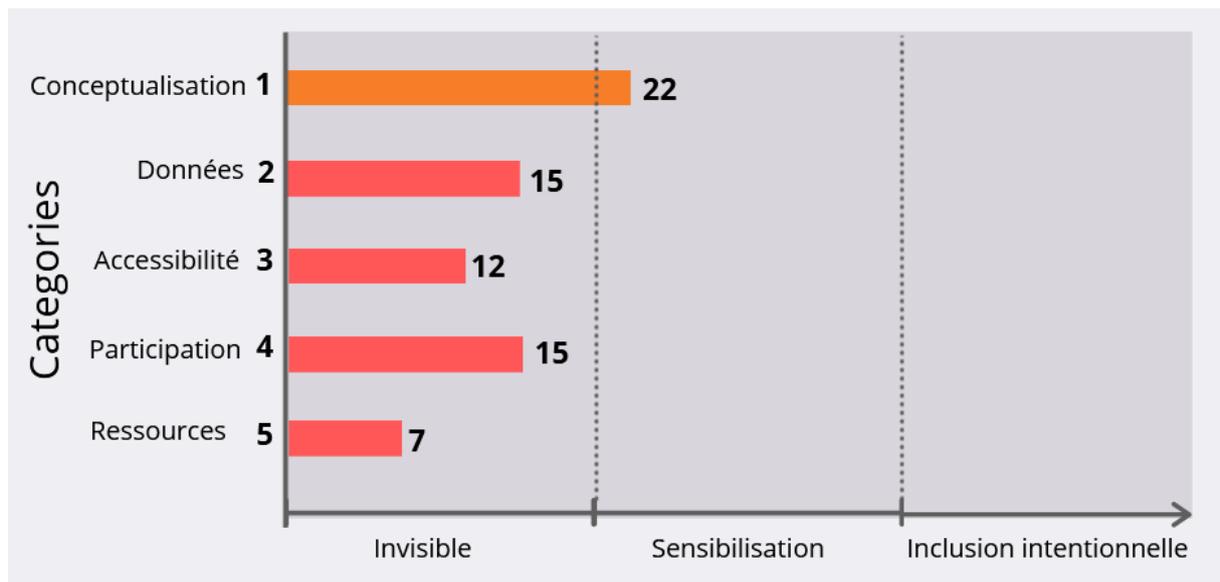
Résultats les moins inclusifs

Conceptualisation : 93 % des politiques n'interdisent pas la stérilisation, l'avortement et la contraception forcés des femmes handicapées.

Accessibilité et services inclusifs : 89% des politiques ne garantissent pas la formation et la supervision des prestataires de services (personnel des centres d'hébergement, travailleurs sociaux, personnel médical) sur les droits et les besoins des femmes handicapées et sur la manière de fournir des soins respectueux ; ni la **formation de la police, des fonctionnaires judiciaires ou d'autres personnels chargés de l'application de la loi** sur la manière de répondre aux femmes handicapées qui sont victimes/survivantes de violences basées sur le genre.

Participation : 83% des politiques n'impliquent pas les organisations de femmes handicapées dans l'élaboration des programmes et politiques de lutte contre les violences basées sur le genre.

Score par catégorie : de l'inclusion théorique à l'inclusion effective



Nous avons montré que sur les 31 politiques analysées, les femmes handicapées sont visibles seulement dans 11 d'entre elles. Si l'on examine les différentes catégories d'inclusion, comme indiqué ci-dessus, il apparaît que la plupart des dispositions inclusives appartiennent à la catégorie appelée conceptualisation. Cette catégorie examine si la politique fait référence aux femmes handicapées, reconnaît leur vulnérabilité aux VBG et donne la priorité à leurs besoins.

Notre étude montre que même lorsque les femmes handicapées sont mentionnées dans une politique, cette reconnaissance n'est que très peu traduite dans des dispositions pratiques concernant les données, l'accessibilité, la participation ou le financement.

L'inclusion des femmes handicapées reste performative et ne se traduit pas par des mesures concrètes.

Il est urgent de passer d'une inclusion théorique à des politiques d'inclusion efficaces.

Gardons espoir

Focus sur des mesures inclusives

Certaines des politiques analysées présentent des dispositions innovantes et inclusives pour lutter contre les violences basées sur le genre. Voici quelques idées sur la manière de concevoir de meilleures politiques, c'est-à-dire des politiques qui englobent la complexité et la diversité des identités des femmes, afin de ne laisser aucune femme de côté.

Conceptualisation

- **L'Égypte** admet que les VBG touchent *"en particulier les femmes et les filles handicapées qui, en raison de leur handicap, sont plus susceptibles d'être victimes de violences"*.
- **Le Sénégal** reconnaît les dommages psychologiques et physiques causés par les VBG : *"Les victimes subissent de graves conséquences physiques et psychologiques"*.
- **L'Afrique du Sud** insiste sur le caractère intersectionnel des discriminations : *"On peut donc affirmer que les femmes handicapées sont confrontées à de multiples formes d'oppression, car le genre, la violence et le handicap s'entrecroisent et façonnent les expériences de vie d'une personne déjà victime de discrimination"*.
- **Le Zimbabwe** réaffirme sa politique nationale en matière de handicap, qui *"appelle à poursuivre en justice tous les individus et institutions qui exploitent les personnes handicapées et les soumettent à la violence"*.

Données et preuves

- **La Tunisie** réaffirme que *"les données relatives à la victime et à l'auteur devraient au minimum être décomposées selon le sexe, l'âge, le type de violence et la relation entre la victime et l'auteur, la localisation géographique, ainsi que d'autres facteurs jugés pertinents, tels que le handicap"*.
- **Maurice** évalue l'accessibilité des services en s'assurant qu'une *"étude d'impact soit menée concernant les services fournis aux [...] femmes handicapées"*.

Accessibilité

- **La Tanzanie** reconnaît la nécessité de *"créer et maintenir des espaces sûrs et accessibles pour les femmes et les enfants dans l'ensemble de nos communautés"* et que *"des efforts doivent être faits pour améliorer l'accès aux services pour les groupes"*

marginalisés, susceptibles d'être exclus ou confrontés à des obstacles concernant l'accès aux services".

- **La Namibie** garantit que *"chaque fois que cela sera possible, le Conseil national des personnes handicapées se chargera de veiller à ce que les informations et les messages générés par les parties prenantes soient distribués à leurs organisations constitutives. Si les versions spécialisées, comme le braille et la langue des signes, restent la norme, le plan encourage les parties prenantes à utiliser des technologies simples et appropriées (par exemple, des notes vocales pour les malvoyants, des messages textuels pour les malentendants) lorsque la norme n'est pas disponible ou abordable".*

Participation

- **L'Eswatini** reconnaît la nécessité de *"renforcer les relations et l'intégration avec les organisations représentant les personnes handicapées dans tous les mécanismes de coordination".*
- **L'Afrique du Sud** s'engage sur des *"dialogues communautaires organisés en collaboration avec la société civile sur les domaines critiques des VBG, tels que [...] les droits des femmes vivant avec un handicap".*

Recommandations

Construisons des politiques qui ne laissent aucune femme de côté !

- Veiller à ce que les droits des femmes handicapées soient intégrés dans toutes les politiques relatives à l'égalité de genre, aux violences basées sur le genre, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, aux pratiques néfastes.
- Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et les traduire dans la législation nationale.
- Ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, qui aborde explicitement les différentes formes de violation auxquelles les femmes et les filles handicapées en Afrique sont particulièrement exposées.
- Se référer à des outils régionaux tels que le Baromètre du Protocole Genre de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) et d'autres documents inclusifs lors de l'élaboration des politiques.
- Inclure des organisations de femmes handicapées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques liées à l'égalité de genre, aux violences basées sur le genre, à la santé et aux droits des femmes et aux pratiques néfastes.
- Soutenir les organisations de femmes handicapées pour assurer leur représentation.
- Tenir systématiquement compte de l'intersection du genre, du handicap et de l'âge, entre autres facteurs (inégalités socio-spécifiques, ethnicité, pauvreté, femmes migrantes, travailleuses du sexe, etc.) dans la conception des politiques.
- Mettre en place des organes de gouvernance, comprenant les ministères, des membres de la société civile et des représentantes des femmes handicapées, pour évaluer la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales.

Outil de notation

Conceptualisation

1. Le document mentionne-t-il les femmes handicapées ?
2. Le document identifie-t-il les femmes handicapées comme un groupe marginalisé/discriminé ?
3. Le document mentionne-t-il le risque disproportionné de violences basées sur le genre auquel les femmes handicapées sont confrontées ?
4. Le document mentionne-t-il les besoins spécifiques des femmes handicapées ?
5. Le document reconnaît-il les inégalités entrecroisées résultant de la discrimination fondée sur le sexe, le handicap, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le statut socio-économique ?
6. Le document promeut-il la reconnaissance de la diversité des femmes handicapées et de leurs types de handicap ?
7. Le document établit-il un lien de causalité entre les VBG et une incapacité physique/un traumatisme psychologique grave ?
8. Le document inclut-il des stratégies de prévention et d'élimination des VBG faites aux femmes et filles handicapées ?
9. Le document interdit-il le recours à la stérilisation forcée, à l'avortement forcé et à la contraception forcée pour les femmes handicapées ?
10. Le document encourage-t-il les enquêtes, les poursuites et les sanctions à l'encontre des auteurs de VBG à l'égard de femmes handicapées ?

Données et preuves

11. Le document encourage-t-il la collecte de données sur les VBG à l'encontre des femmes handicapées ? Dispose-t-il d'indicateurs ciblant les VBG à l'encontre des femmes handicapées ?
12. Le document collecte-t-il des données sur la disponibilité et l'accessibilité des services et des aménagements pour les femmes et les filles handicapées ?

Accessibilité et services inclusifs

13. Le document garantit-il que tous les programmes d'intervention en matière de VBG, les mécanismes de plainte et les services destinés aux survivantes (santé et droits sexuels et reproductifs, refuges, soutien psychosocial, équipement médical approprié, etc.) soient entièrement accessibles aux filles et femmes handicapées ?
14. Le document garantit-il que les informations sur les lois et politiques relatives aux VBG et sur la prévention et la réponse aux VBG soient fournies dans divers formats accessibles ?
15. Le document garantit-il que toutes les étapes de l'accès à la justice pour les victimes de VBG soient accessibles (postes de police et tribunaux physiquement accessibles, interprétation en langue des signes disponible, etc.) ?

16. Le document garantit-il la formation et la supervision des prestataires de services (personnel des refuges et institutions, travailleurs et travailleuses sociales, personnel médical) sur les droits et les besoins des femmes handicapées et sur la manière de prodiguer des soins respectueux ; et la formation de la police et autres personnels de maintien de l'ordre, et du personnel judiciaire sur la réponse à apporter aux femmes handicapées qui sont survivantes de VBG ?

Participation et coordination

17. Le document inclut-il des organisations de femmes handicapées dans l'élaboration de programmes et de politiques en matière de lutte contre les VBG ?
18. Le document inclut-il des organisations de femmes handicapées dans la mise en œuvre et le suivi des programmes et politiques de lutte contre les VBG ?

Mobilisation des ressources

19. Le document comporte-t-il des lignes budgétaires spécifiques pour assurer l'égalité d'accès aux programmes de prévention et de réponse en matière de lutte contre les VBG pour les femmes handicapées ?
20. Le document alloue-t-il des ressources aux organisations de femmes handicapées pour qu'elles participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et politiques de lutte contre les VBG ?
21. Le document attribue-t-il des subventions spécifiques aux femmes handicapées survivantes de VBG ?

Résultats globaux

| Pays | Politique | Score d'inclusion | Niveau d'inclusion |
|--------------------------------|---|-------------------|--------------------------|
| Afrique du Sud | National Gender-Based Violence and Femicide Strategic Plan (2020-2030) | 70 | Inclusion stratégique |
| Algérie | Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes (2007-2011) | 5 | Invisible |
| Botswana | National Gender-Based Violence Strategy (2015-2020) | 0 | Invisible |
| Burundi | Plan Stratégique National de lutte contre les Violences Sexuelles et celles Basées sur le Genre (2024-2028) | 17 | Invisible |
| Cap Vert | Plano nacional de comate à Violência Baseada no Género (2015-2018) | 52 | Inclusion intentionnelle |
| Cameroun | Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basée sur le Genre (2022-2026) | 11 | Invisible |
| Comores | Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2018-2030) | 7 | Invisible |
| Congo, République démocratique | Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre révisée (2020) | 11 | Invisible |
| Égypte | National Strategy for Combating Violence against Women (2015-2020) | 25 | Sensibilisation |
| Eswatini | National Strategy to End Violence and Costed Action Plan (2023-2027) | 36 | Sensibilisation |
| Ghana | National Domestic Violence Policy and the Plan of Action to Implement Domestic Violence Act, 2007 (2009-2019) | 10 | Invisible |
| Guinée | Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2018-2022) | 6 | Invisible |
| Kenya | National policy for prevention and response to GBV (2014) | 5 | Invisible |
| Madagascar | Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2016-2020) | 5 | Invisible |
| Malawi | National Plan of Action to Combat Gender-Based Violence in Malawi (2014 – 2020) | 14 | Invisible |

| Pays | Politique | Score d'inclusion | Niveau d'inclusion |
|---------------|---|-------------------|--------------------------|
| Mali | Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2018) | 0 | Invisible |
| Maroc | National Policy to Combat Violence against Women and Girls by 2030 | 22 | Sensibilisation |
| Maurice | National Strategy and Action Plan on the Elimination of Gender Based Violence (2020-2024) | 31 | Sensibilisation |
| Mozambique | Plano Nacional de prevenção e combate à Violência Baseada no Género (2018-2021) | 3 | Invisible |
| Namibie | National Plan of Action on Gender-Based Violence (2019-2023) | 22 | Sensibilisation |
| Niger | Stratégie Nationale de Prévention et de réponse aux Violences Basées sur le Genre au Niger (2017-2021) | 7 | Invisible |
| Ouganda | National Policy and Action Plan on Elimination of Gender - Based Violence (2016) | 8 | Invisible |
| Rwanda | National Strategic Plan for Fighting Against Gender-based Violence (2011-2016) | 31 | Sensibilisation |
| Sénégal | Plan d'action national de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et la promotion des droits humains du Sénégal (2015) | 24 | Sensibilisation |
| Seychelles | Domestic Violence Act (2020) | 4 | Invisible |
| Sierra Leone | Sierra Leone National Action Plan on Gender-Based Violence (2012-2016) | 0 | Invisible |
| Somalie | Somalia National Gender-Based Violence Strategy (2018-2020) | 0 | Invisible |
| Soudan du Sud | Standard Operating Procedures for Prevention and Response to Sexual and Gender-based Violence (2014) | 0 | Invisible |
| Tanzanie | National Plan of Action to End Violence Against Women and Children 2017/18 –2021/22) | 24 | Sensibilisation |
| Tunisie | Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Faites aux Femmes (2016) | 18 | Invisible |
| Zimbabwe | National Strategy to Prevent and Address Gender based Violence (2023-2030) | 47 | Inclusion intentionnelle |

Méthode de calcul du score d'inclusion

L'outil de notation comporte 21 questions pour mesurer l'inclusion des femmes handicapées. Afin d'attribuer un score à chaque politique de lutte contre les VBG, nous calculons le score comme suit :

- Chaque "oui" reçoit 1 point.
- Chaque "relativement" reçoit 0,5 point.
- Chaque "non" reçoit 0 point.
- Si une question se réfère à une mesure qui n'a pas été conçue dans la politique, le résultat est écrit "Na" - non disponible, et la question est retirée du calcul final.

Le score est le rapport (ramené à un chiffre entre 1 et 100) entre l'addition des réponses et le nombre de questions auxquelles il a été répondu. Une politique pleinement inclusive obtiendrait un score de 100. Le score obtenu range la politique dans l'un des cinq niveaux d'inclusion.

NB : L'objectif n'est pas d'établir quelle serait la politique parfaite en matière de VBG, mais plutôt de mesurer la profondeur avec laquelle les femmes handicapées sont incluses dans les dispositions existantes.

Ressources

La base de données complète des résultats de l'analyse est disponible sur demande.

Les sources pertinentes utilisées pour élaborer l'outil de notation sont énumérées ci-après :

- The right to access, Regional Strategic Guidance to increase access to SRHR for Young Persons with Disabilities in East and Southern Africa, SAMRC, UNFPA, KPMG, UKAid, 2017.
- Young Persons with Disabilities: Global study on ending GBV and realising SRHR, Aecid, WeDecide, UNFPA, 2018

Les niveaux d'inclusion et leur définition ont été inspirés par :

- The Alberta Urban Municipalities Association, Measuring inclusion tool, 2017.

Le long chemin de l'inclusion : les femmes handicapées dans les politiques de VBG en Afrique - Examen des politiques publiques dans 31 pays, Humanité & Inclusion, octobre 2024

Autrices : Inès Ayyadi, Isabelle Lamaud, Sophie Pecourt

Contact s.pecourt@hi.org

L'étude 2024 intitulée " Le long chemin de l'inclusion : les femmes handicapées dans les politiques de VBG en Afrique - Examen des politiques publiques dans 31 pays ", menée par Humanité & Inclusion (projet Making It Work Genre et handicap), met en évidence l'exclusion persistante des femmes handicapées dans les politiques nationales de lutte contre les violences basées sur le genre dans 31 pays d'Afrique.

L'analyse souligne le besoin urgent de réformes inclusives qui tiennent compte des discriminations croisées auxquelles sont confrontées les femmes handicapées, qui sont plus vulnérables aux violences basées sur le genre et qui restent pourtant largement invisibles dans les cadres politiques.

Cet examen met à jour le premier examen réalisé en 2020. Il souligne qu'en dépit du plaidoyer mondial en faveur de la diversité et de l'inclusion, peu de progrès ont été accomplis dans la prise en compte des besoins des femmes handicapées dans les réponses aux violences basées sur le genre.

Humanité & inclusion

